



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemagne

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 045-214503385-20251216-2025_097-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 9 Décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	22	27

Vote		
A l'Unanimité		
Pour : 27		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS

Le : 16/12/2025

Et

Publication du : 16/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemagne s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 02/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2025.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme PASQUET Christine, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme BELLOT Elisabeth, Mme CANGE Josiane, M. DEPOND Jean-Michel, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MICHELAT Jean-François, Mme GANNAT Fanny, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme BALOCHE Nicole, Mme DESCHAMPS Véronique, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine.

Excusés avec procuration : Mme DE MEDTS Michelle à M. COULON François, M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. LINARD Alain à M. SIMON Patrice, Mme LECONTE Catherine à Mme BELLOT Elisabeth, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey.

Excusée : Mme DOUCET Denise

Absent : M. MAHÉ Bernard,

A été nommé secrétaire : M. MICHELAT Jean-François.

2025-097 – AUTORISATION DU PROJET D'EXTENSION : VIDEO-PROTECTION

Par délibération du 17 janvier 2023, le Conseil Municipal avait autorisé le projet de mise en place d'un système complet de vidéo-protection couvrant plusieurs emplacements stratégiques sur les espaces publics.

Afin de répondre à de nouveaux besoins sécuritaires, l'extension de la vidéo-protection est nécessaire. De nouveaux systèmes de capture d'images seront donc implantés à différents endroits de la commune, sur les espaces publics.

Le coût du projet estimé est de 20 000 € TTC (16 667 € HT).

La commande sera réalisée dans le cadre du marché en cours.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 13 novembre 2025,

Par conséquent, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** le projet dans son principe et son enveloppe budgétaire fixée à :
20 000 € TTC (16 667 € HT)
- **D'imputer** les dépenses et recettes sur l'exercice 2026.

Adopté à l'Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/12/2025


Le Maire,
Denise SERRANO


Le Secrétaire de Séance,
Jean-François MICHELAT

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 16/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr